

KAM

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES
DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

.....
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
.....



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 2001-9 / SEPMBPE / DGD DU 26 FEV. 2019

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes est étendue à la société **SOGENA COTE D'IVOIRE S.A** enregistrée au Sydam world sous le n°P1804 M.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté d'application y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- SEPMBPE/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI officier de l'Ordre National- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douanes



[Signature]
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National